

★ RESSOURCES

- Pour télécharger le drapeau de l'Union européenne avec la mention « L'Europe investit dans les zones rurales » : <http://www.europe-en-rhonealpes.eu/1229-les-obligations-de-publicite-des-beneficiaires.htm>
- Pour consulter la charte d'utilisation du drapeau européen : <http://publications.europa.eu/code/fr/fr-5000100.htm>
- Pour télécharger les logos des fonds européens en Auvergne-Rhône-Alpes : <http://www.europe-en-rhonealpes.eu/1229-les-obligations-de-publicite-des-beneficiaires.htm>
- Pour télécharger le logo du programme LEADER : <http://www.europe-en-rhonealpes.eu/1229-les-obligations-de-publicite-des-beneficiaires.htm>

SOURCES

- Règlement (UE) n° 1303/2013 du 17 décembre 2013 portant dispositions communes aux cinq fonds
- Règlement (UE) n° 1305/2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
- Règlements d'exécution de la Commission n° 821/2014 du 28 juillet 2014 et n° 808/2014 du 17 juillet 2014
- Règlement d'exécution de la Commission n° 2016/699 du 28 avril 2016

★ Je garde systématiquement une trace de mes actions de communication : photographie des panneaux installés, documents,...

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

CONTACT :

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Direction de l'agriculture, de la forêt et de l'agro-alimentaire
et du développement rural (Lyon)

feader@auvergnerhonealpes.fr

www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

Ce document est cofinancé par l'Union européenne

MON PROJET BÉNÉFICIE DE FONDS EUROPÉENS, COMMENT LE FAIRE SAVOIR ?

KIT DE PUBLICITÉ FEADER RHÔNE-ALPES 2014-2020

MES OBLIGATIONS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION 2014-2020

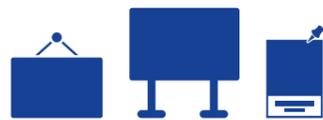
Si votre projet bénéficie de fonds européens, **vous devez le faire savoir** et respecter certaines obligations. Ce document présente les obligations minimales à respecter, mais vous êtes encouragés à communiquer et à informer largement, tout au long de votre projet, sur les financements européens.



 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

1

COMMENT INFORMER LE PUBLIC PENDANT LA RÉALISATION DE MON PROJET ?



AFFICHAGE

Je place bien en vue du public, un support avec la description de l'opération (nom, objectif principal), le drapeau européen et la mention « L'Europe investit dans les zones rurales » et le logo « L'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER ».

Ces mentions occupent au moins 25 % de la surface du support (plaque, affiche ou panneau).

- Si j'ai reçu entre 50 000 € et 500 000 € d'aide publique totale* pour toute opération (investissement ou autre nature) : une plaque ou une affiche minimum A3, au moins jusqu'au paiement du solde.
- Si j'ai reçu plus de 500 000 € d'aide publique totale* : j'installe un panneau d'affichage temporaire minimum A1 pendant les travaux, puis dans les 3 mois qui suivent leur achèvement, je le remplace par un panneau (ou plaque) **permanent**.
- Pour les équipements fixes : j'appose la plaque ou l'affiche minimum A3 dans un lieu aisément visible du public (bâtiment aidé, siège de l'exploitation, route d'accès...).
- Pour les équipements mobiles (ex. équipement forestier) : autocollants possibles.

*aide publique totale = aide incluant les crédits FEADER et les cofinancements nationaux et/ou régionaux



SI J'AI UN SITE INTERNET

Je mets en ligne une description de l'opération (sur 25 % de la page d'accueil du site) mettant en lumière le soutien financier que j'ai reçu de l'Union européenne, ainsi qu'un lien vers le site de la Commission relatif au FEADER : http://ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020_fr



J'INFORME TOUS LES PARTICIPANTS QUE L'OPÉRATION A ÉTÉ COFINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

Cela figure notamment sur tous les documents de mise en œuvre de l'opération (invitation, attestation de participation...).

2

COMMENT MENTIONNER L'UNION EUROPÉENNE DANS MES OUTILS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION ?



DRAPEAU EUROPÉEN ET RÉFÉRENCE À L'UNION EUROPÉENNE

Je fais systématiquement apparaître le drapeau européen accompagné de la mention : « Fonds européen agricole pour le développement rural / L'Europe investit dans les zones rurales. »



MENTION DU FONDS

J'appose à côté du drapeau européen :

- le logo « L'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER »
- ou le logo simple « L'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes » si mon projet a bénéficié de plusieurs fonds européens



AUTRES LOGOS

Outre le logo de l'Union européenne (drapeau européen accompagné de la mention au FEADER), j'appose le logo des autres cofinanceurs (les contacter).

Celui de l'Union européenne est placé à leur droite et doit être au moins aussi grand que le plus grand des autres logos.

Celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est téléchargeable à l'adresse : www.auvergnerhonealpes.fr/71-logo.html

3

QUELLES CONSIGNES TECHNIQUES DOIS-JE RESPECTER ?



TEXTE

J'écris **en toutes lettres** le terme « Union européenne », sans italique, ni soulignement, ni aucun autre effet. J'utilise une des polices suivantes : Arial, Auto, Calibri, Garamond, Trebuchet, Tahoma, Verdana, Ubuntu. La taille des caractères doit être proportionnée à la taille du drapeau, sans empiéter dessus.



COULEURS

J'utilise toujours le drapeau européen en couleurs, sauf impossibilité technique justifiée. Le nom de l'Union européenne est écrit en noir, blanc ou Reflex Blue.



PLACEMENT

Je place le drapeau et la mention de l'Union européenne dans des endroits bien visibles, dans une taille adaptée au format du matériel ou du document. Il n'est pas obligatoire de mentionner le nom du fonds pour les petits objets promotionnels.



SUR INTERNET

Je place le drapeau européen et la mention du fonds bien visiblement en page d'accueil, sans que l'internaute ait besoin de faire défiler la page.



LEADER



LES GAL - GROUPES D'ACTION LOCALE

Je place une plaque explicative dans les locaux du GAL, avec le drapeau européen, la mention du FEADER et le logo LEADER.



OPÉRATIONS FINANCÉES PAR LE PROGRAMME LEADER

Je dois apposer le logo de LEADER en plus du drapeau européen et de la mention du FEADER.